

AVIS DE COURSE

A silhouette of a person kiteboarding on a blue ocean under a blue sky with several kites flying. The person is on a dark board, and the kites are of various shapes and sizes, some appearing as simple lines against the sky.

Houlgate
Plein Vent
2-3 Juin 2018

La **HAK** Foilante

CONVIVIALE
KITEFOIL



bit.ly/hakfoilante



1. Comité d'Organisation

L'association HAK organise la conviviale « HAK FOILANTE » le 2-3 juin 2018 à Houlgate.

2. Règlements appliqués

L'épreuve sera régie par les règlements de la Fédération Française de Vol Libre 2018, ainsi que le règlement ISAF. Le règlement de l'épreuve et les Instructions de Course définitives seront mis à disposition des coureurs au plus tard avant le début de l'épreuve.

3. Admissions

L'épreuve est ouverte à tout concurrent (français ou étranger) titulaire de la licence FFVL.

Un certificat médical sera demandé à l'inscription sur place, ainsi qu'une autorisation parentale et la désignation d'un tuteur pour les mineurs. Tout concurrent devra être âgé de 12 ans. Le nombre de participants est limité à 50, avec tenue d'une liste d'attente.

4. Inscriptions

L'inscription se fait en ligne sur le site : bit.ly/hakfoilante

Le droit d'inscription est fixé à 40 € pour les adultes et 30€ pour les mineurs, il sera majoré de 10€ pour toute inscriptions après le 20 mai.

Les prestations offertes par l'organisateur aux compétiteurs sont les suivantes : panier repas le midi, repas du samedi soir.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés aux coureurs absents, sauf sur présentation d'un certificat médical établi par un spécialiste au plus tard la veille de l'épreuve.

5. Programme des courses

Samedi 2 juin : 11h00- premier départ

Dimanche 3 juin : 10h - premier départ possible / 16h - Remise des prix

6. Description des courses :

Format de courses type Foil.

Les zones de départ seront choisies en fonction du vent dans la zone de course prévue sur site.

La limite de vent minimum pour lancer une manche restera à l'appréciation du Comité de Course.

7. Identification des concurrents

Des lycras (dossards) seront fournis par l'organisation à restituer avant la remise des prix. Une caution de 50€ à l'ordre de la VLPA sera demandée à l'inscription. Chaque coureur devra obligatoirement porter son lycra lors des manches ainsi que dans le cadre de la reconnaissance du plan d'eau.

8. Sécurité

Les émargements à terre sont obligatoires avant chaque départ sur l'eau et à chaque fois que le directeur de course demande un retour à terre ou en cas d'abandon. Un compétiteur n'ayant pas émargé au départ d'une course sera disqualifié (DSQ) pour chaque course courue non émargée. Le non émargement au retour entraîne la disqualification de toutes les courses validées depuis le dernier émargement de départ. Le délai d'émargement de départ sur l'eau est défini par la fermeture de la ligne de départ. Le délai d'émargement de retour à terre est précisé dans les instructions de courses. Chaque coureur devra obligatoirement être équipé d'un casque, d'un gilet de flottaison et d'un moyen de repérage lumineux.

9. Organisation à terre

Le PC Terre et le PC Sécurité seront situés sur le site de la conviviale. Le panneau officiel d'affichage des Instructions de Course, des résultats et de toute autre information utile (météo, parcours, etc.), se situera au chapiteau.

10. Résultats

Les résultats provisoires seront affichés quotidiennement sur le panneau officiel de la course situé au chapiteau Organisation. Le résultat définitif sera annoncé à partir de 16h le dimanche 3 juin, lors de la remise des prix.

11. Droit à l'image

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à l'épreuve implique que son image et son nom, l'image de son matériel, celle de ses éventuels sponsors et partenaires ainsi que celle de ses équipes techniques et des membres de sa famille présents (lieux publics, salle de presse, plages, bateaux accompagnateurs), puissent être utilisés par l'organisation et par les prestataires missionnés pour la communication de l'épreuve, pour communiquer et/ou valoriser la promotion et ce sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation. Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

12. Responsabilité

Les coureurs participent aux épreuves sous leur propre responsabilité. Mesure particulière concernant les mineurs : il est précisé que l'inscription d'une personne mineure ne peut entraîner le transfert de l'autorité parentale à l'organisateur.

13. Assurance

Chaque coureur inscrit doit détenir une Licence FFVL valide en Responsabilité Civile (couvrant le Kitesurf) pour la course, relative à eux-mêmes, aux tiers, ainsi qu'à leur matériel. Les autres garanties possibles seront laissées à l'appréciation des concurrents.

Si vous n'êtes pas licencié à la FFVL, une assurance à 3€ pour les 2 jours pourra être souscrite sur place.

L'organisateur ne se substituera en aucun cas à un éventuel manquement de l'un ou de plusieurs concurrents aux obligations énoncées ci-dessus.

14. Contacts Association

VLPA
Chemin Blandin 14640 Auberville

Kevin LEFEVRE : 06 72 17 35 74
Yvan BOUVET : 06 50 86 25 95